

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le vingt cinq janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'HOSTENS, Gironde, à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DARTAILH, Maire d'HOSTENS.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 7

* Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 Janvier 2018

PRESENTS : DARTAILH Jean-Louis, DODE Evelyne, MALLET Jacqueline, CALETTI Jean-Pierre, ZAMMIT Nicole, BOUCLY Lucienne, DORNON Josiane

ABSENTS EXCUSES : RE Cédric, RUIZ Julien, BRETAUDEAU Jean-Yves

ABSENTS NON EXCUSES : CASTETS Séverine, CHARPENTIER Lionel, SERPETTE Angélique, DE LA ROSA Stéphanie

SECRETAIRE DE SEANCE :

Procuration : Mr BRETAUDEAU Jean-Yves à Mr le Maire

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal du précédent Conseil Municipal
- Délibération autorisant Monsieur le Maire à vendre un bien présumé sans maître (annule et remplace celle du 14 septembre 2017)
- Délibération relative au retour à quatre jours après arrêt des TAP
- Délibération relative au refus de l'entrée dans le réseau bibliothèque de la CDC du Sud Gironde
- Délibération relative au renouvellement de la signature d'un contrat d'assurance incapacité de travail – Convention avec le Centre de Gestion
- Délibération relative à la signature d'une convention pour la fourniture de repas à la Commune de LE TUZAN
- Délibération relative à la modification de la Commission Communale Appel d'Offre - Adjudication
- Délibération relative à une demande d'admission en non valeur (eau)
- Délibération relative à l'amortissement du matériel acheté sur le service de l'eau
- Délibération concernant la création d'une régie pour la gestion de la bibliothèque
- Délibération relative à l'application du régime forestier à la forêt communale de Hostens
- Délibération concernant le choix du bureau de contrôle pour la mission de contrôle technique pour la réhabilitation de deux bâtiments du groupe scolaire
- Délibération relative au choix du prestataire de diagnostic plomb et amiante avant les travaux du projet de réhabilitation de deux bâtiments scolaires et de quatre logements
- Délibération relative au projet d'un parc photovoltaïque, Chemin du Tuzan
- Délibération relative au choix de l'Entreprise pour la mission de coordination « SPS » pour la réhabilitation de deux bâtiments scolaires et de quatre logements
- Délibération modificatives (Eau et Commune)
- Questions et informations diverses

Séance ouverte à 20 h 45

Le quorum n'a pas été atteint

Le conseil municipal est reporté au 1 février 2018.

Séance levée à 21 h 05